



PRINCIPAUX EFFETS SUR LA SANTE :

Affections de la peau et des voies respiratoires : maladie de la peau (irritation, eczéma de contact ...), atteinte pulmonaire dont l'asthme (poussières de bois, aérosols de peinture), cancers des cavités nasales et sinusiennes.

Les poussières de bois sont classées cancérogènes du groupe 1 (cancérogène avéré pour l'homme). Elles représentent une des 3 causes les plus importantes de cancers reconnus d'origine professionnelle.

Lésions auditives : fatigue, irritabilité, surdité liés au bruit

Douleurs dorsales et articulaires : liées à la manutention, aux postures contraignantes, aux gestes répétitifs et à l'utilisation d'outils vibrants

Principaux AT : blessures avec outils à main ou machines outils, lésions oculaires par corps étranger, écrasements des pieds.

Risques liés aux poussières de bois :

Valeur limite d'Exposition professionnelle < 1mg/m³, qui doit être vérifiée annuellement par l'employeur.

- Les aspirations doivent être en fonctionnement systématiquement même pour une utilisation de courte durée.
- Les machines portatives doivent être équipées d'aspiration et un masque anti poussière FFP3 doit être mis à disposition du personnel lors des opérations dégageant des poussières fines (ponçage...)
- Proscrire l'usage de la soufflette (y compris pour dépoussiérer les vêtements de travail) et le balayage à sec. Si le balayage ne peut être évité, balayer à l'humide.
- Un aspirateur à haute filtration (filtre absolu) doit être utilisé et le poste de travail doit être nettoyé quotidiennement.

Risques liés au bruit :

- Mettre à disposition du personnel des protections auditives (casques, bouchons)

Risques liés aux produits chimiques :

- Sensibiliser le personnel aux produits utilisés (lecture de l'étiquetage)
- Installer des aspirations
- Mettre à disposition du personnel des Equipements de Protection Individuelle adaptés (gants, lunettes, masques, combinaison) et imposer leur port
- Ranger et stocker les produits chimiques dans un endroit prévu à cet effet.

Risques liés aux manutentions manuelles et aux postures contraignantes :

- Informer le personnel sur le port de charges lourdes, sur les manutentions et les postures
- Mettre à disposition les moyens de manutention adaptés au travail à réaliser

Risques d'accidents :

Chutes de plain-pied :

- Organiser le travail de façon à limiter les déplacements et l'encombrement au sol,
- Nettoyer les sols fréquemment,
- Imposer le port de chaussures de sécurité antidérapantes.

Traumatismes liés aux machines (mains-pieds) :

- Les protections des machines doivent être maintenues en place,
- Assurer les vérifications périodiques des machines par du personnel qualifié,
- Consigner et renouveler tout équipement endommagé.

Hygiène :

- Changer régulièrement les tenues de travail,
- Mettre à disposition un vestiaire à double compartiments pour la séparation des vêtements de ville et des vêtements de travail
- Ranger le masque dans un endroit propre et le renouveler dès que nécessaire ► se reporter à la notice ou se rapprocher de son fournisseur pour connaître les fréquences de changement
- Interdire de manger, boire, fumer dans les zones de travail.